

1. Objet de la location

L'entreprise de remontées mécaniques Portes du Soleil Suisse SA (ci-après PDS-ch SA) met à disposition des casiers à skis pour le stockage temporaire d'équipements de ski et de snowboard, tels que skis, bâtons, chaussures, casques et autres accessoires.

2. Durée de la location

La location peut être conclue pour des durées variables : journée, semaine ou saison. La durée spécifique de la location est définie lors du paiement.

La location saisonnière est de +/- 4 mois, soit de mi-décembre à mi-avril. Ces dates peuvent varier selon les dates d'exploitation des remontées mécaniques.

3. Accès et utilisation du Casier

Suivant le type de casier, le locataire reçoit un code pour accéder à son casier, ou 1 à 3 clés contre remise d'un dépôt de CHF 15.- par clé.

D'autre part, le locataire d'un casier situé dans les locaux de Morgins, Champéry - Gare du téléphérique N° 501 à 622 et Planachaux N° 201 à 240 reçoit un code d'accès au local.

Les codes sont envoyés par e-mail ou par SMS. Ils peuvent être retirés à nos guichets.

Les clés ne doivent pas être dupliquées. En cas de perte ou de vol, le locataire doit en informer immédiatement PDS-ch SA. Une nouvelle clé pourra être fournie moyennant des frais additionnels.

4. Conditions d'utilisation

Les casiers sont destinés exclusivement au stockage d'équipements de sports d'hiver.

Il est interdit d'entreposer un volume de matériel excédant la capacité prévue.

Il est interdit de stocker des substances inflammables, dangereuses, illégales ou périssables.

Il est interdit d'entreposer du matériel dans les locaux en dehors des casiers.

5. Droit d'inspection et Retrait des biens

PDS-ch SA se réserve le droit d'inspecter le casier en cas de suspicion de contenu illégal, dangereux ou non-conforme aux présentes conditions.

À la fin de la saison hivernale, les casiers doivent être entièrement libérés par le locataire.

Tout équipement laissé dans les casiers après la date de fin de saison sera considéré comme abandonné et pourra être retiré par l'entreprise, sans responsabilité pour les objets laissés.

6. Responsabilité du locataire

Le locataire est responsable de l'utilisation correcte du casier et de la protection des équipements stockés. Tout dommage causé au casier, par négligence ou mauvaise utilisation, sera facturé au locataire.

7. Responsabilité de l'entreprise

Les locaux de Champéry (casier N° 501 à 622) et de Morgins sont équipés de caméras de surveillance.

L'entreprise décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage des équipements stockés dans les casiers. Les locataires sont encouragés à souscrire une assurance personnelle pour couvrir leurs biens.

8. Tarifs et paiement

Les tarifs de location sont fixés selon la durée de la location et sont indiqués lors de la réservation. Le paiement est dû dans le délai imparti. Tout retard de paiement, notamment pour les casiers de saison, peut entraîner l'annulation de la réservation.

9. Résiliation et remboursement

En cas de résiliation anticipée de la location par le locataire, aucun remboursement n'est prévu. L'entreprise se réserve le droit de résilier le contrat en cas de non-respect des présentes conditions ou de comportements inappropriés, sans remboursement des sommes versées.

10. Modification des conditions générales

L'entreprise se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Les locataires seront informés de toute modification par affichage sur le site de location.

11. Droit applicable et juridiction

Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera de la compétence exclusive des tribunaux du canton où se situe l'entreprise.

Champéry/Morgins, le 01.11.2024